

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi huit avril à vingt heures en mairie de Bouligny le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : Mme CAPELLINI
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, RIGOLET, FISCHESSE, BERNARDI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : M. GOURY
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, FRETTE, CARLI
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentées :

Commune de **PIENNES** : Mme COUJOUR représentée par Mme TYL
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : Mme GAYCHET représentée par M. FRETTE

Etaient absents (excusés) :

Commune de **MERCY LE BAS** : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de **TRIEUX** : MM. MASCELLI, MIRJOLET, SABBA

Secrétaire de séance : Madame TYL Flavia

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
26/03/2015

Date de publication : 10/04/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 10/04/2015

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

Etablissement
Public de
Coopération
Intercommunale
Tél : 03 82 21 73 11
Fax : 03 82 21 88 34
e.p.c.i.@epci-bl.eu
1, rue du C^{te} Fabien
B.P. 70039
54490 Piennes

OBJET : Ecole Numérique

Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20150408-2015-032-DE
Date de télétransmission : 10/04/2015
Date de réception préfecture : 10/04/2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu la Prescription du Plan Local d'Urbanisme et les objectifs du projet de territoire intercommunal en matière de développement économique lié au développement durable et à la transition énergétique,

Vu le projet d'école numérique évoluant vers un campus numérique intergénérationnel proposé par la société WebForce 3 lorraine, et impulsé par Monsieur PROBST Laurent, sur la commune de Piennes,

Vu l'ensemble des réunions de travail organisées par Monsieur le Sous-Préfet de Briey depuis le début de cette année, en collaboration avec le Pôle Emploi, la Mission Locale, les services de l'Etat, la commune de Piennes et l'EPCI du Bassin de Landres,

Vu le projet de cette école de remettre les jeunes de niveau bac dans un cycle de formation qualifiante,

Considérant que cette école s'inscrit dans une politique d'insertion des jeunes par la formation aux métiers de développeurs de sites web et d'intégrateurs,

Vu que cette école est entièrement privée et bénéficie du soutien de la Région Lorraine,

Vu le projet annexe d'incubateur d'entreprises qui permettra aux jeunes fraîchement formés de créer leur propre activité,

Vu les compétences de l'EPCI du Bassin de Landres et l'exercice du développement économique sur le bassin,

Vu le lieu du projet d'implantation à Piennes,

Après avoir entendu Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De poursuivre le travail d'accompagnement technique du projet d'école numérique et d'étudier les possibilités d'accompagnement financier de l'intercommunalité au projet, conformément au Budget Prévisionnel 2015, suivant l'implication partenariale de l'Etat, des établissements financiers et des collectivités territoriales.
- De solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, de la Région Lorraine et du Conseil Général, au titre du projet décrit dans la présente délibération.

Extrait certifié conforme

Le Président

Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20150408-2015-032-DE
Date de télétransmission : 10/04/2015
Date de réception préfecture : 10/04/2015